



Constructeur défaillant, en liquidation

Par fatit, le **09/03/2010** à **17:33**

Bonjour,

Nous avons fait la réception de notre maison en 2007. nous avons retenue la garantie de 5 %. Après un an des fissures sont apparues sur les murs ainsi que des endroits marqués par le manque d'étanchéité. d'autres travaux devaient être finalisés. Nous avons contacté le constructeur pour les travaux. Il en a fait quelques un et pour le reste cela lui semblait peu important et a convenu avec nous verbalement de les faire petit à petit. Nous avons décidé de garder la garantie de 5% et lui remettre une fois les travaux exécutés. Entre temps, aucun travaux. Aujourd'hui, nous recevons un courrier du liquidateur judiciaire (de cette entreprise qui est fermée) qui nous demande de régler la somme.

Que devons nous faire pour ne pas payer cette somme que nous ne devons pas?